Mutuelle MICHELIN : un bien commun
Vos élus CFE-CGC : mobilisés pour le défendre

Nous nous engageons à :

1. Défendre un panier de soins qui corresponde aux attentes de chacun à chaque étape de sa vie.

2. Enrichir la coopération avec l'entreprise pour maintenir et développer un service référent pour les salariés et retraités, quelle que soit l'évolution des effectifs France

3. Accéder à la possibilité d'une couverture complémentaire payante pour les adhérents qui le souhaitent.

4. Défendre des cotisations justes et équilibrées pour la population des retraités afin de maintenir l'attractivité et la pérennité des services de la mutuelle

5. Renforcer l'écoute des salariés de tous les sites

Et pour les adhérents, la CFE-CGC propose :

- Passer le remboursement des frais pour médecine douce à 200 euros par an
- Intégrer les frais de consultation de psychologues aux frais pour médecines douces
- Offrir un meilleur accompagnement en orthodontie
- Et lancer une vaste consultation auprès des adhérents pour identifier leurs besoins, leurs difficultés et proposer ensuite un plan d'action pour mieux y répondre.

MICHELIN + QU'UN SYNDICAT